

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
ATELIER 4 - L'organisation touristique des territoires et des acteurs
19 juin 2006 - Grand Salon**

Président : Jean GANIAYRE, Conseiller Général du canton de Brantôme (excusé).
Assistance technique : Marc BECRET, Directeur des Infrastructures et du Développement Territorial du Conseil Général
Véronique MYSIUS, Agent de développement Service du Tourisme du Conseil Général
Jean-Luc DEFARGE, Comité Départemental du Tourisme

Rappel de l'enjeu

Pertinence et cohérence de l'organisation départementale dans le cadre des 4 Périgord,

1. cohérence infra départementale

- autour de territoires de projet et dans un contexte de raréfaction des financements publics.
- en s'appuyant sur les intercommunalités et la taxe de séjour

2. cohérence supra départementale

- organisation de l'information par l'adhésion au SIRTAQUI régional
- de la promotion (bien que les visions Département Région soient différentes)

dans une **complémentarité** des actions des acteurs publics et privés.

Echange d'expériences

Les participants évoquent les démarches d'organisation de territoire en cours ou réalisées (Val de Dronne, Pays des Bastides, Vallée Vézère notamment).

ENJEUX	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Les démarches d'organisation de territoires en cours sont à l'échelle de Pays d'accueil ou pôles de tourisme ; • elles font apparaître des réalités de terrain et des solutions différentes propres à chaque territoire. • pas de problème ou de solution type mais une grande diversité de situations et de multiples possibilités offertes par la loi de 2004(statut public ou privé de l'OT, OT communautaires, ou communaux organisés autour d'une agence.....) • aide technique et financière possible par le biais des SLOT (schéma local d'organisation touristique) et le DLA (dispositif local d'accompagnement) MOPA (Mission OTSI et Pays d'accueil d'Aquitaine). • obligation (pour août 2006) et difficulté pour les communautés de communes dans la définition de l'intérêt communautaire, la compétence tourisme n'étant pas clairement identifiée • demande d'un centre de ressources ou de documents référençant les divers organismes et intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ nécessité d'une détermination claire par les collectivités territoriales de leurs ambitions et des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Les communes et communautés de communes doivent définir précisément quelles compétences touristiques assumer et s'intégrer dans les démarches d'organisation et de coordination définies au niveau des pôles, Pays et Département... ▶ problème d'ingénierie, d'animation et d'assistance technique ▶ appropriation par les collectivités de leur compétence tourisme mais quelle place pour les professionnels et les acteurs historiques ? Ils doivent être largement associés à la réflexion.
<ul style="list-style-type: none"> • « les TIC « déterritorialisent » : part de plus en plus importante de la commercialisation qui y est réalisée • les gros opérateurs n'ont pas besoin des offices • les petits prestataires sont cependant très nombreux et correspondent à un choix de tourisme diffus • le travail sur les filières passe par les niveaux d'organisation « supérieurs » mais permet la mise en réseau de tous les territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ bien évaluer les missions des OT et notamment celle de service public. les OT peuvent être des outils de solidarité et de mise en réseau ▶ quels rôles et actions pour l'Udotsi ? ▶ ne pas négliger les thématiques et les filières qui outre leur effet de levier, ajoutent une dimension transversale à l'organisation des territoires
<ul style="list-style-type: none"> • les financements : la taxe de séjour, solution mais aussi source de conflit dans les démarches d'organisation • la tarification des prestations offertes par les OT 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ l'organisation permet d'optimiser les ressources par la mutualisation des moyens.

Conclusion

En conclusion, M. Marc BECRET relève des débats 3 nécessités à intégrer dans le futur schéma départemental du tourisme :

- réaffirmer des projets touristiques de territoires,
- redéfinir une répartition des différentes fonctions touristiques selon un schéma idéal vers lequel l'ensemble des acteurs devra tendre,
- accompagner la structuration des organisations touristiques locales (mémento d'accompagnement, centre de ressources, rôle de l'UDOTSI...)

Le prochain atelier du 25 septembre 2006 abordera des propositions concrètes